

REPUBLIQUE DE GUINEE

ALERTE LEGISLATION

13 avril 2026



Alerte législative relative à la Loi Ordinaire L/2026/010/CNT portant Loi de Finances Initiale 2026



Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi de Finances Initiale 2026, plusieurs réformes fiscales et mesures structurantes ont été adoptées.

I. DISPOSITIONS FISCALES MAJEURES (Chapitre III de la loi de Finance Initiale)

1. Élargissement des bénéficiaires du remboursement du crédit de TVA :

L'article 11 de la Loi de Finance modifie l'article 387-II du Code Général des Impôts (CGI) pour intégrer de nouveaux assujettis éligibles au remboursement du crédit de TVA :

Sont désormais concernés :

- Les entreprises réalisant des opérations imposables au taux zéro (0%) visées au II de l'article 373 du CGI ;
- Les assujettis pour la TVA ayant grevé les immobilisations ouvrant droit à déduction (sans condition de date d'acquisition) ;
- Les titulaires de titres miniers ou pétroliers exerçant exclusivement des activités de recherche ou d'exploitation ;
- Les entreprises bénéficiant de financements extérieurs (FINEX), dont la TVA est prise en charge par les CTSS.

2. Mensualisation de la taxe d'apprentissage (Article 12)

Modification des article 208 et 210-III du CGI

Désormais :

- La taxe d'apprentissage est déclarée et payée mensuellement ;
- Le paiement est effectué auprès du comptable des impôts avec une déclaration mensuelle unique ;
- La taxe n'est recouvrée que si son montant mensuel dépasse 10 000 GNF.

3. Renforcement des obligations de facturation (Article 13)

Modification de l'article 383.VI du CGI

Les mentions obligatoires sur les factures sont renforcées. Toute facture doit désormais inclure notamment :

- Les identités complètes (nom, adresse, NIF) des parties ;
- Les numéros d'immatriculation TVA ;
- Un numéro unique chronologique ;
- Les dates de facturation et d'opération ;
- Les détails précis des biens/services (quantité, prix HT, taux de TVA) ;
- Le montant total HT, TVA et TTC ;
- Les mentions spécifiques selon le régime (TVA sur débits, TVA sur marge, etc.).

IL convient de noter que l'objectif principal de la loi est de renforcer la traçabilité fiscale et la conformité des opérations.

4. Révision des taux de la Contribution Foncière Unique – CFU (Article 14)

Modification de l'article 265 du CGI

Les nouveaux taux applicables sont :

- 2% pour les habitations occupées par leurs propriétaires ;



- 10% pour les locaux professionnels occupés par leurs propriétaires ;
- 15% pour les biens loués ;
- 5% pour les propriétés achevées mais non occupées.

5. Encadrement de la durée des vérifications fiscales (Article 15 de la loi de finance) Modification de l'article 1104 du CGI

La vérification ponctuelle ou partielle est désormais limitée à une durée maximale de 3 mois. Cette mesure vise à améliorer la sécurité juridique des contribuables.

Tableau des modifications des articles du CGI

Disposition	Ancienne version	Nouvelle version
Article 387-II du Code Général des Impôts (CGI) Crédit d'impôt		Ajout de nouveaux bénéficiaires au remboursement du crédit de TVA : Les entreprises bénéficiant de financements extérieurs (FINEX), dont la TVA est prise en charge par les Chèque Trésor Séries Spéciales (CTSS).
Article 208 et 210-III CGI Taxe d'apprentissage	Déclaration annuelle et paiement unique avec seuil annuel de 30 000 GNF.	Déclaration et paiement mensuels avec seuil mensuel de 10 000 GNF.
Article 381.VI du CGI Facturation : (mention obligatoire)	Mentions obligatoires déjà prévues mais moins détaillées (ex : téléphone, structure globale).	Précision et renforcement des mentions obligatoires (NIF, TVA, détails des opérations, mentions spécifiques TVA). (Suppression de l'obligation de mentionner le numéro de téléphone
Article 265 CGI Contribution Foncière Unique	Habitation : 5 % ; Professionnel : 10 % ; Loué : 15 %.	Habitation : 2 % ; Professionnel : 10 % ; Loué : 15 % ; Ajout : 5 % pour biens non occupés.
Article 1104 CGI Durée de la vérification fiscale	Aucune durée maximale expressément prévue pour vérifications ponctuelles.	Durée maximale fixée à 3 mois pour vérifications ponctuelles ou partielles.

Pour toutes questions, contactez-nous
contact@thiam-associés.com



Thiam & Associés
Kipé - Métal Guinée A côté de l'Hôpital Sino-Guinéen
Commune de RatomaBP 781 Conakry (République de Guinée)
T. +224 623 92 66 92 | GuinéeT. +224 626 26 26 95 | Guinée
T. +33 7 55 45 76 44 | France